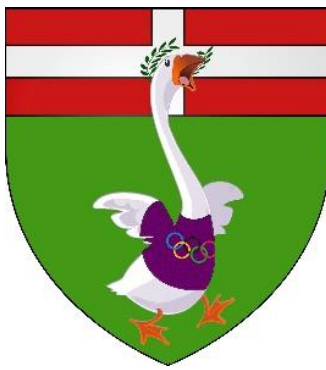




OLYMPIADES – 25 et 26 août 2017

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Basé sur le principe des célèbres « Intervilles », ces Olympiades se veulent avant tout fédératrices, conviviales et festives.

Le public visé est très large afin qu'un maximum de personnes puisse participer à cette animation. Petits et grands, anciens comme nouveaux, femmes et hommes, adultes et jeunes, seul ou en famille, tout le monde doit se retrouver dans ces festivités.

Les Olympiades doivent créer du lien au sein des quartiers et entre les quartiers de FRONTON.

Nous avons identifiés 15 quartiers.

Le règlement est proposé comme suit :

1. Nombre d'épreuves

Les quartiers devront, dans la mesure du possible, participer aux 15 épreuves proposées.

Information importante : Le don du sang qui est une des 15 épreuves, fait figure de fil rouge. Chaque quartier peut présenter autant de candidats au don qu'il le souhaite. Ces derniers doivent être majeurs et avoir moins de 70 ans. Ils doivent respecter les prescriptions données par l'EFS en matière de don de sang.

Ce fil rouge se déroulera le vendredi 28 juillet et samedi 29 juillet 2017, à l'espace Gérard Philipe.

2. Choix des associations

Toutes les associations Frontonnaises ont été sollicitées pour participer à cette manifestation et invitées à la réunion d'information en 2015. Lors de la réunion de débriefing qui s'est tenue le jeudi 10 novembre 2016 au cinéma de Fronton, les associations partenaires ont manifesté leur souhait de poursuivre cette aventure et ont proposé de nouvelles activités.

3. Nombre de participants

Dans le but d'homogénéiser le nombre total de participants aux Olympiades, le nombre maximum de participants par quartier est limité par les organisateurs de l'événement à 40 personnes.

Les quartiers, pourront intégrer, dans ces 40 personnes, 5 invités n'habitant pas le village.

Ces 5 personnes devront par contre être inscrites comme le règlement le stipule et disposer en permanence du bracelet, preuve de leur inscription en bonne et due forme.

Ce qui fera un maximum de participants fixé à 600 pour ces 3^{èmes} Olympiades.

Les quartiers qui auraient davantage de demandes devront mettre en place une liste d'attente en respectant l'ordre des inscriptions.

Si des quartiers n'arrivaient pas à rassembler 40 participants, les places restant disponibles permettront aux quartiers ayant des listes d'attente d'augmenter leurs effectifs.

Chaque quartier devra, dans la mesure du possible, être représenté dans chacune des épreuves. L'absence de participation à une épreuve pénalisera le quartier par un malus.

Le comité d'organisation se réserve le droit, après concertation des quartiers, qui sont en manque de participants, d'envisager l'éventualité d'une fusion.

4. Information

Les frontonnais sont informés de l'organisation des Olympiades par le Journal Municipal, le panneau d'informations lumineux, affichage municipal, les voies de presse (La Dépêche et le Petit Journal), le site Internet de la commune, la page Facebook de l'évènement, et surtout par les délégués et le coordinateur des quartiers.

Les membres du comité d'organisation ne pourront pas être délégués ni coordinateurs.

Les coordinateurs et les délégués serviront donc de relais d'information dans les quartiers et centraliseront dans un premier temps les inscriptions avant de les remonter à la Mairie de Fronton (service communication).

Il n'y aura qu'un seul coordinateur référent par quartier pour échanger avec le comité d'organisation.

5. Inscriptions

Les inscriptions des participants se feront auprès du coordinateur ou des délégués de quartier ou sur le site de la Mairie <http://www.mairie-fronton.fr/olympiades-553.html>

Chaque coordinateur devra ensuite transmettre ces dernières à la cellule communication de la Mairie pour centralisation.

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche 02 juillet 2017 inclus.

Chaque participant inscrit se verra remettre ultérieurement par le coordinateur de quartier, contre remise de sa décharge de responsabilité et du coupon d'inscription dûment remplis et signés, un bracelet pour preuve de validation de son inscription.

Les délégués et coordinateurs de quartier devront être très vigilants sur l'exactitude des renseignements mentionnés sur les fiches d'inscriptions et devront remettre le double de ces fiches au comité d'organisation pour contrôle et validation des inscriptions.

Seul le bracelet sera la preuve d'une inscription conforme. C'est la raison pour laquelle les délégués auront pour rôle de bien surveiller que chaque participant ait bien son bracelet au poignet.

Les participants devront donc garder le bracelet de couleur durant les 2 jours de déroulement des épreuves.

Seules les personnes résidant ou ayant un commerce ou une entreprise sur la commune de Fronton seront autorisées à participer aux Olympiades et ne pourront participer qu'avec le quartier où est implantée leur activité.

Le comité directeur se réserve le droit de radier des Olympiades toute personne ne respectant pas les règles édictées.

6. Sécurité / Assurances

Des Dispositifs Prévisionnels de Secours (DSP) seront mis en place en binôme par les Pompiers sur les sites, un poste fixe sera positionné au stade.

Le règlement des Olympiades est élaboré par le comité d'organisation et sera ensuite distribué aux coordinateurs et délégués.

A ce règlement, sera jointe une décharge de responsabilité des organisateurs en cas de soucis de santé et/ou d'accident.

Ce coupon devra être daté, signé et remis à son coordinateur de quartier lors de l'inscription.

Les épreuves hors stade, sur route, font l'objet d'une déclaration en Préfecture. Les modalités de stationnement et de circulation seront règlementées par arrêté municipal.

Information importante : la participation des enfants est autorisée à partir de 6 ans révolus (excepté pour l'épreuve de motricité pour les tous petits). Les enfants sont sous l'entière responsabilité et surveillance de leurs parents.

7. Matériel / infrastructures

Le comité d'organisation et les associations veilleront au bon déroulement de la manifestation.

Le déroulement des épreuves se faisant sur les sites des associations, ces dernières seront donc responsables de l'utilisation du matériel et des installations.

Les sites proposés sur lesquels se dérouleront les Olympiades sont les suivants :

- Le stade municipal / la halle des sports
- Le petit gymnase en cas de pluie
- La halle / l'espace Gérard Philipe en cas de pluie
- La Salle du cinéma

8. Programme des festivités

- Vendredi soir :

- Cérémonie d'ouverture : Défilé de présentation des équipes de quartiers, avec portes drapeaux et blasons de chaque quartier.

Le quartier de Pierrès ouvrira la marche avec le serment Olympique et le trophée remporté l'an passé. Derrière, suivent les autres quartiers selon le classement 2016.

- Vin d'honneur offert par Mairie
- Flash mob de chaque quartier à tour de rôle
- Repas sous le principe de l'auberge espagnole
- Samedi 9h-17h : déroulement des épreuves.
- Samedi 16h : Tous les quartiers se réunissent pour le ventregliss et l'épreuve finale.
- Samedi soir : Clôture des Olympiades avec apéritif. Remise des prix durant la soirée tout en mangeant (principe auberge espagnole). Soirée dansante.

9. Règlements épreuves

Le comité d'organisation a élaboré une trame de règlement commune que chaque association renseignera en fonction des spécificités des épreuves qu'elles vont organiser. Ils communiqueront ces règlements au comité d'organisation qui les transfèrera dès réception aux coordinateurs de quartiers via les adresses mails de ces derniers.

10. Comptage des points

Pour chacune des épreuves, les points seront attribués aux quartiers par les associations en fonction du barème établi par ces dernières.

Chaque association est libre d'attribuer les points voulus en fonction de leur règlement spécifique.

Les comptages devront intégrer le nombre de participants en les récompensant et ainsi être proportionnels à la participation des quartiers.

Dans cet état d'esprit, des bonus pourront être mis en place par les associations et un malus sera systématiquement attribué aux quartiers ne participant pas aux épreuves (-5 points par épreuve non faite).

A l'issue des épreuves, **chaque association devra départager les quartiers ex-aequo** et rendre le classement de ces derniers (sans les points ayant permis le calcul du classement) à la commission d'organisation.

Chaque association devra donc rendre la feuille de classement final de son épreuve selon ce schéma.

A l'issue de chaque épreuve, l'attribution des points par la commission d'organisation sera le suivant : 75 points pour le 1^{er}, 70 points pour le second, 65 points pour le 3^e, etc. jusqu'au dernier (15^e) : 5 points.

Pour obtenir le classement final, la commission d'organisation additionnera ensuite tous les points attribués à chaque quartier dans chacune des épreuves ainsi qu'au fil rouge.

11. Équipements

Chaque quartier se différencie des autres par une couleur de vêtement qui lui est propre. Les couleurs et les noms des quartiers de la première édition sont conservés. Le numéro du quartier reste également le même et est appliqué sur le dos du tee-shirt de manière visible.

Pour le tir à la corde, le port de gants est obligatoire.

12. Réglementation buvettes / repas

Les associations pourront, si elles le souhaitent gérer la buvette centrale durant l'évènement. Les buvettes ne distribueront aucun alcool en journée, et devront faire l'objet d'une demande d'autorisation de débit temporaire de boissons.

Tous les repas, vendredi soir, samedi midi et samedi soir durant les activités seront organisés sur le principe de l'auberge espagnole : chacun amenant quelque chose pour le partager avec les autres participants.

Lors de l'ouverture et de la clôture des Olympiades, l'apéritif sera offert.

13. Récompenses

Les 3 premiers quartiers se verront remettre un trophée de la part de Monsieur le Maire. Les trophées sont réalisés et offerts par Alban CAMELATO. Le trophée du vainqueur sera remis en jeu à chaque édition. Le quartier vainqueur trois années successives, le gagnera définitivement.

Nous associerons les commerçants, artisans, vigneron à cette remise de récompenses qui pourront attribuer des bons de réductions. Ceux-ci pourront servir à organiser un repas de quartier convivial.

14. Les missions des organisateurs d'épreuves

Les organisateurs d'épreuves (associations) s'engagent à :

- Être rigoureux dans la conception des règlements de leurs épreuves
- Faire en sorte que ces règlements ne soient pas trop contraignants pour les participants
- **Respecter et faire respecter le règlement de chaque épreuve,**
- De respecter les dates butoirs d'envoi de documents
- Contrôler rigoureusement et régulièrement que chaque participant est bien en possession de son bracelet
- Être honnêtes, loyaux et impartiaux,
- Rendre les lieux en bon état.

15. Les missions des coordinateurs et délégués

Les coordinateurs et délégués s'engagent à :

- Etre particulièrement vigilants en contrôlant rigoureusement l'exactitude des informations mentionnées sur les fiches d'inscription,
- De respecter les dates butoirs des inscriptions et d'envoi de documents,
- Faire en sorte que leurs participants comprennent et se conforment aux principes de bonne conduite,
- Ne jamais faire utiliser des substances dopantes aux participants,
- Ne pas tenter de manipuler les règles afin d'en tirer profit,
- Respecter les règlements de chaque épreuve,
- Etre un exemple et un représentant de son quartier,
- Respecter les droits des autres participants et autres quartiers, et ne pas faire délibérément d'acte qui pourrait nuire à ces derniers,
- S'efforcer de ne pas influencer le résultat d'une épreuve par toute action qui ne respecterait pas strictement les règlements et les préceptes fondamentaux de bonne conduite.

16. Engagement des participants

Les participants s'engagent à :

- Respecter les règles de chaque épreuve et l'esprit des Olympiades,
- Accepter les décisions des organisateurs des épreuves,
- Ne jamais tricher et en particulier ne pas tenter d'améliorer leur performance par l'usage de substances dopantes,
- Conserver son sang-froid à tout moment,
- Accepter le succès et l'échec,
- Respecter les compétiteurs et les autres quartiers dans et hors de l'aire de jeu des Olympiades,
- Ne jamais oublier le principe même des Olympiades, à savoir que le déroulement des épreuves doit strictement se passer dans la bonne humeur et la convivialité,
- Port du casque obligatoire pour les épreuves vélo,
- Respecter le code de la route pour les épreuves sur routes,
- Droit à l'image : en s'inscrivant, les participants acceptent que leur image soit exploitée dans le seul cadre limité à la communication sur les Olympiades,
- Accepter, dès l'inscription, de façon pleine et entière le présent règlement.

17. Composition et structure d'organisation

